

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 58

chargée de l'examen des postulats :

1. Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « **Nos P+R sont-ils adaptés ?** »
2. M. Bertrand Picard et consorts : « **P+R+S Parc'n'ride'n'shop** »

---

Présidence :	M. Jean-Christophe BIRCHLER.
Membres présents :	Mme Sarah NEUMANN M. Denis CORBOZ M. Pedro MARTIN Mme Florence BETTSCHART-NARBEL M. Bertrand PICARD Mme Véronique BEETSCHEN (rempl. Karine ROCH) M. Daniel DUBAS M. Henri RICART (rempl. Nicolas DI GUILIO) Mme Anita MESSERE.
Membres absents :	Mme Esperanza PASCUAS Mme Alix AUBERT.
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Conseiller Municipal « Sécurité et Économie » Mme Florence NICOLIER, cheffe du Service de l'économie M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité.
Notes de séances	Mme Géraldine GIMMI, assistante au Service de l'économie.

---

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Mardi 6 juin 2017

Début et fin de la séance : 16h00 – 16h30

---

# Conseil communal de Lausanne

---

Les deux postulats soumis à l'examen de la commission tournent autour du sujet des P+R, mais présentent deux objectifs centraux différents. Ils sont donc traités séparément par la commission.

## 1. POSTULAT « Nos P+R sont-ils adaptés ? »

### Explication du postulat

Le postulat a été déposé suite à la lecture d'un courrier, durant la précédente législature, laissant présumer que le P+R de Vennes était sous-dimensionné, à l'instar d'autres parkings relais communaux. Face à l'absence d'informations disponible, le postulat demande que la Municipalité réalise une étude sur l'ensemble des parkings relais lausannois afin d'en connaître la fréquentation, ainsi que l'origine des usagers. L'étude évaluerait ainsi la pertinence des P+R actuels et les possibilités de les redimensionner et/ou d'en développer de nouveaux.

### Discussion du postulat

Les interrogations et discussions des commissaires ont porté principalement sur les sujets suivants :

- **La pertinence des tarifs des P+R** : concurrentielle, ou non, vis-à-vis de l'offre de stationnement en centre-ville, en particulier pour les visiteurs ponctuels / clients des commerces ?
- **La localisation des P+R** : est-ce à Lausanne de supporter les coûts de construction et d'exploitation de ces parkings ? Est-ce que la porte de la ville est vraiment la localisation la plus efficace pour diminuer le trafic en centre-ville ?
- **Le dimensionnement des P+R** : certains commissaires ont plutôt le souvenir d'une sous-utilisation des installations existantes plutôt que d'une suroccupation de ces dernières.
- **Les marges de manœuvre pour redéfinir la stratégie P+R** : de compétence communale ou plus intercommunale / cantonale ?

Certaines précisions sont apportées par le Service des routes et de la mobilité :

- L'occupation des P+R est connue et ils ne sont pas saturés, à part Valmont.
- La politique lausannoise doit s'inscrire dans le Plan directeur cantonal, ainsi que dans le Plan directeur communal.
- De nouvelles demandes P+R sur le territoire lausannois risquent d'être techniquement et politiquement difficiles.

**Compte tenu des interrogations et des réponses apportées, les commissaires concluent à l'unanimité sur la pertinence de produire un rapport sur la thématique des P+R lausannois.**

# Conseil communal de Lausanne

---

## 2. POSTULAT « P+R+S Parc'n'ride'n'shop »

### Explication du postulat

Le postulat part du constat que seul le parking de la Riponne propose aujourd'hui, un lien entre certains commerces et les voitures de leurs clients par l'intermédiaire du « Riponnexpress ». Il est ainsi demandé d'évaluer l'opportunité d'étendre ce type de service au profit des P+R de l'immédiate périphérie de la ville, probablement en concertation avec le City Management. Le postulat vise à une réflexion globale, sans a priori.

### Discussion du postulat

Les interrogations et discussions des commissaires ont porté principalement sur les sujets suivants :

- **Le coût du système « Riponnexpress »** : a priori de CHF 360'000.- par an, cofinancé par les partenaires commerciaux et le parking.
- **L'impact de ce service sur la clientèle** : probablement incitée à rester plus longtemps en ville.
- **La possibilité d'utiliser les transports collectifs** pour acheminer les marchandises (métro et bus)
- **Les effets plausibles d'une telle mesure** : réellement incitatif ?

**Compte tenu de l'intérêt des commissaires pour la thématique soulevée par le postulat, ils votent à l'unanimité sa prise en considération.**

---

### Conclusion de la commission :

#### La commission n°58 chargée de l'examen des deux postulats :

1. Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « **Nos P+R sont-ils adaptés ?** »
2. M. Bertrand Picard et consorts : « **P+R+S Parc'n'ride'n'shop** »

**a voté à l'unanimité leur prise en considération et propose au Conseil communal de les renvoyer tous deux à la Municipalité.**

---

Lausanne, le 29 juin 2017

Le rapporteur :



Jean-Christophe BIRCHLER